

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SOCIETE CIVILE ENVIRONNEMENTALE



Groupe de Travail Climat REDD+ Rénové
GTCRR

Projet d'Appui à l'Amélioration de la Politique Forestière Nationale (PFN V0) par la Société Civile

Rapport consolidé des consultations provinciales sur la PFN

CONSORTIUM DES CONSULTANTS



Table des matières

1. INTRODUCTION	2
1.1. Contexte et justification de l'initiative.....	3
1.2. Objectifs de l'initiative des OSC à l'enrichissement du document de politique forestière nationale.....	5
1.3. Portée stratégique de l'initiative	7
1.4. RÉSULTATS ATTENDUS.....	7
2. MÉTHODOLOGIE	9
2.1. Lancement et cadrage méthodologique	9
2.2. Mise en place d'une équipe technique pluridisciplinaire	9
2.3. Analyse documentaire et revue technique	9
2.4. Consultations provinciales participatives.....	10
2.5. Production de notes thématiques et consolidation technique.....	10
2.6. Dialogue multi-acteurs et concertation élargie	10
2.7. Intégration et validation.....	11
2.8. Principes directeurs de la démarche.....	11
2.9. Valeur ajoutée de la méthodologie.....	11
3. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR AXE.....	12
Axe 1 : Cadre normatif et juridique	12
Axe 2 : Cadre institutionnel et renforcement des capacités.....	12
Axe 3 : Affectation du domaine forestier et sauvegardes	12
Axe 4 : Valorisation et exploitation durable des ressources forestières.....	13
Axe 5 : Conservation et valorisation de la biodiversité	13
Axe 6 : Coordination intersectorielle	13
4. ÉLÉMENTS À ENLEVER OU À RÉVISER DANS LA PFN VERSION 2	14
AXE 1 — CADRE NORMATIF ET JURIDIQUE	14
AXE 2 — CADRE INSTITUTIONNEL	14
AXE 3 — AFFECTATION DU DOMAINE FORESTIER	15
AXE 4 — VALORISATION ÉCONOMIQUE	15
AXE 5 — CONSERVATION ET BIODIVERSITÉ	15
AXE 6 — COORDINATION INTERSECTORIELLE	15
AXE 7 — FINANCEMENT	16
SYNTHÈSE STRATÉGIQUE.....	16
5. MATRICE DU CADRE LOGIQUE.....	17
1. CADRE LOGIQUE GLOBAL.....	17

2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS.....	18
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1.....	18
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2.....	18
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3.....	19
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4.....	19
OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5.....	19
3. INDICATEURS TRANSVERSAUX	20
4. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION	20
6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	21
6.1. Conclusion.....	21
6.2. Perspectives	22
1. Opérationnalisation des axes stratégiques.....	22
2. Mobilisation des financements durables	22
3. Renforcement de la gouvernance et de la transparence	22
4. Positionnement stratégique de la RDC	23
5. Suivi, évaluation et apprentissage continu	23
ANNEXE	24
1. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS THÉMATIQUES	24
1. Synthèse générale par axe stratégique	24
2. Synthèse transversale des enjeux identifiés	25
3. Hiérarchisation stratégique des priorités	26
4. Lecture stratégique pour bailleurs.....	26
TABLEAU CROISÉ : PROVINCE x AXE STRATÉGIQUE	26
LISTE DES CONSULTANTS.....	28
1. Équipe de coordination technique.....	28

Titre du projet	Appui à l'Amélioration de la Politique Forestière Nationale (PFN V0) par la Société Civile
Dates de début et fin	1er novembre 2025 au 31 mars 2026 (6 mois)
Nom de l'organisation	Groupe de Travail Climat REDD+ (GTCRR)
Budget	60 000 EUR
Source du financement	Programme FGMC2 de FCDO
Appuis techniques	EFI et FGMC

1. INTRODUCTION

La République Démocratique du Congo, détentrice de l'un des plus vastes massifs forestiers tropicaux au monde et cœur écologique du Bassin du Congo, s'est engagée dans un processus structurant de réforme du secteur forestier en vue de l'adoption d'une nouvelle Politique Forestière Nationale (PFN). Cette réforme traduit la volonté du Gouvernement de consolider la gouvernance durable des ressources forestières, de renforcer l'État de droit environnemental et de positionner la RDC comme acteur majeur des solutions climatiques et de biodiversité à l'échelle mondiale.

La Politique Forestière Nationale constitue le cadre stratégique de référence pour l'orientation, la planification et la coordination de l'action publique forestière. Elle vise à concilier trois impératifs fondamentaux :

- la préservation du capital naturel national,
- la création de valeur économique durable,
- et l'amélioration des conditions de vie des communautés locales et peuples autochtones dépendants des forêts.

Conformément aux Termes de Référence de la réforme, la PFN est structurée autour de sept axes stratégiques complémentaires :

1. Cadre normatif et juridique ;
2. Cadre institutionnel et renforcement des capacités ;
3. Affectation du domaine forestier et sauvegardes sociales et environnementales ;
4. Valorisation et exploitation durable des ressources forestières ;
5. Conservation et valorisation de la biodiversité ;
6. Coordination intersectorielle du secteur forestier ;
7. Partenariats, coopération et financement.

L'enrichissement de la version 2 du Document de Politique Forestière Nationale a bénéficié d'un processus participatif élargi associant administrations sectorielles, provinces, organisations de la société civile, secteur privé forestier et autorités coutumières. Les consultations provinciales ont permis de faire remonter des préoccupations structurantes relatives notamment :

- à la clarification et au renforcement du cadre juridique, y compris l'intégration du droit coutumier et le renforcement des sanctions contre l'exploitation illégale ;
- à la sécurisation foncière et à l'application effective des sauvegardes sociales et environnementales ;
- à la structuration des chaînes de valeur forestières et à la promotion de la transformation locale ;
- à la transition vers une conservation communautaire inclusive et génératrice de revenus ;
- à la mise en place de mécanismes financiers innovants et transparents, incluant les marchés carbone, les paiements pour services environnementaux (PSE) et la revitalisation du Fonds Forestier National ;
- au renforcement de la coordination intersectorielle entre forêts, mines, agriculture, aménagement du territoire et climat.

Dans un contexte mondial marqué par l'accélération des changements climatiques, la dégradation des écosystèmes et la nécessité de mobiliser des financements à grande échelle pour la transition écologique, la PFN constitue un instrument stratégique à double portée :

- **Au niveau national**, elle structure l'action publique, renforce la sécurité juridique des investissements responsables, améliore la transparence et garantit une redistribution équitable des bénéfices issus de l'exploitation durable des ressources forestières.
- **Au niveau international**, elle offre un cadre cohérent d'intervention et de partenariat pour les partenaires techniques et financiers souhaitant accompagner la RDC dans la mise en œuvre de ses engagements climatiques (CDN), de biodiversité (Objectif 30x30) et de développement durable.

La Politique Forestière Nationale consolidée ambitionne ainsi de transformer le secteur forestier en un levier stratégique de croissance verte inclusive, en assurant :

- une gouvernance transparente et redevable ;
- une participation effective des communautés locales et peuples autochtones ;
- une mobilisation accrue des financements climatiques et des investissements durables ;
- une contribution mesurable à la réduction des émissions de gaz à effet de serre et à la conservation de la biodiversité.

Par cette réforme, le Gouvernement de la République réaffirme sa souveraineté sur ses ressources naturelles, tout en s'engageant à promouvoir un modèle de gestion forestière durable, équitable et compétitif, capable de générer des impacts environnementaux, sociaux et économiques durables au bénéfice des générations présentes et futures.

1.1. Contexte et justification de l'initiative

La République Démocratique du Congo (RDC) abrite près de 60 % des forêts du Bassin du Congo, constituant le deuxième massif forestier tropical du monde après l'Amazonie. Ce capital naturel exceptionnel joue un rôle déterminant dans la régulation du climat mondial, la conservation de la biodiversité et le maintien des moyens de subsistance de millions de Congolais.

Toutefois, le secteur forestier congolais est confronté à des défis structurels majeurs : déforestation et dégradation croissantes liées à l'expansion agricole, à l'exploitation artisanale et industrielle non contrôlée, à l'exploitation minière, aux infrastructures et à l'énergie domestique ; faiblesse de l'application des textes ; conflits d'usage des terres ; insuffisance de coordination intersectorielle ; et accès limité aux financements durables.

Dans ce contexte, le Gouvernement a engagé une réforme ambitieuse du secteur forestier visant l'élaboration d'une nouvelle Politique Forestière Nationale (PFN), appelée à remplacer le cadre stratégique existant et à aligner la gouvernance forestière sur :

- les engagements climatiques de la RDC (CDN, REDD+) ;
- les objectifs de conservation de la biodiversité (Objectif 30x30) ;
- les exigences de transparence et de légalité (FLEGT, gouvernance forestière) ;
- les réformes foncières et d'aménagement du territoire en cours ;
- les priorités nationales de développement durable.

La version 2 du Document de Politique Forestière Nationale (novembre 2025) a constitué une avancée importante dans ce processus. Toutefois, les analyses techniques et les consultations menées au niveau provincial ont révélé des insuffisances tant dans le diagnostic sectoriel que dans l'articulation de certains axes stratégiques, notamment en matière de :

- clarification du cadre normatif et juridique ;
- reconnaissance effective des droits coutumiers ;
- renforcement du régime des sanctions et de la lutte contre l'illégalité ;
- structuration des mécanismes de financement climatique (marchés carbone, PSE) ;
- territorialisation et opérationnalisation des orientations stratégiques.

Face à ces constats, les Organisations de la Société Civile environnementale, regroupées notamment au sein du GTCRR et de CODELT, ont initié une démarche constructive de contribution à l'amélioration de la PFN. Cette initiative, conduite avec l'appui technique de l'European Forest Institute (EFI) et le soutien financier de la Coopération britannique, vise à renforcer la robustesse technique, la cohérence stratégique et la légitimité sociale du document final.

La justification de cette initiative repose sur plusieurs impératifs :

1. **Impératif de cohérence juridique et institutionnelle** : assurer l'harmonisation du cadre forestier avec les réformes foncières, minières et d'aménagement du territoire, tout en intégrant le droit coutumier et les principes de gouvernance inclusive.
2. **Impératif de durabilité économique** : structurer les chaînes de valeur forestières, promouvoir la transformation locale et créer un environnement sécurisé pour les investissements responsables.
3. **Impératif de justice sociale et environnementale** : garantir la participation effective des communautés locales et peuples autochtones, consacrer le CLIP et assurer un partage équitable des bénéfices issus des ressources forestières et climatiques.

4. **Impératif de mobilisation financière** : créer un cadre crédible et transparent capable d'attirer les financements climatiques, les investissements verts et les partenariats internationaux.

Ainsi, l'initiative d'enrichissement de la Politique Forestière Nationale s'inscrit dans une logique de consolidation de la gouvernance forestière et de positionnement stratégique de la RDC comme pays-solution dans la lutte mondiale contre les changements climatiques, tout en assurant que les forêts contribuent pleinement à la croissance inclusive, à la stabilité sociale et à la résilience écologique du pays.

1.2. Objectifs de l'initiative des OSC à l'enrichissement du document de politique forestière nationale

L'initiative portée par les Organisations de la Société Civile (OSC), notamment le Groupe de Travail Climat REDD Rénové (GTCRR) et le Conseil pour la Défense Environnementale par la Légalité et la Traçabilité (CODELT), s'inscrit dans une démarche constructive d'appui à la consolidation de la Politique Forestière Nationale (PFN) de la République Démocratique du Congo.

Cette initiative vise à renforcer la qualité technique, la cohérence stratégique et la légitimité sociale de la version 2 du Document de Politique Forestière Nationale, en veillant à son alignement avec les réalités provinciales, les réformes sectorielles en cours et les engagements internationaux du pays.

1.2.1. Objectif général

Contribuer à l'amélioration substantielle du document de Politique Forestière Nationale afin de doter la RDC d'un cadre stratégique forestier robuste, inclusif, juridiquement cohérent et financièrement opérationnel, capable de garantir une gestion durable des ressources forestières et de renforcer la position du pays comme acteur majeur des solutions climatiques et de biodiversité.

1.2.2. Objectifs spécifiques

Renforcer la cohérence normative et juridique

- Analyser la version 2 de la PFN afin d'identifier les lacunes et incohérences du cadre normatif proposé ;
- Proposer des améliorations visant l'harmonisation entre droit forestier, droit foncier, droit minier et aménagement du territoire ;
- Intégrer explicitement la reconnaissance des droits coutumiers, le CLIP, l'Observation Indépendante et le renforcement du régime des sanctions.

Intégrer les contributions issues des consultations provinciales

- Collecter et systématiser les recommandations des parties prenantes provinciales (administrations, communautés locales, peuples autochtones, société civile, secteur privé) ;
- Territorialiser les axes stratégiques de la PFN en tenant compte des réalités écologiques, socio-économiques et institutionnelles des provinces ;
- Renforcer l'appropriation locale de la future politique forestière.

Améliorer la structuration stratégique des axes définis dans les TDR

- Consolider les sept axes stratégiques (cadre juridique, institutions, affectation des terres, valorisation, biodiversité, coordination intersectorielle, financement) ;
- Clarifier les priorités d'action, les mécanismes de mise en œuvre et les leviers institutionnels ;
- Assurer la cohérence entre vision stratégique, orientations et mécanismes opérationnels.

Renforcer la dimension financière et climatique de la PFN

- Proposer un encadrement juridique clair des marchés carbonés et des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- Structurer les mécanismes de partage équitable des bénéfices ;
- Contribuer à la création d'un environnement favorable à la mobilisation des financements climatiques et des investissements durables.

Promouvoir la gouvernance inclusive et la transparence

- Garantir la participation effective des communautés locales et peuples autochtones dans les processus décisionnels ;
- Renforcer la redevabilité des institutions publiques ;
- Encourager la mise en place de mécanismes de suivi indépendant et de transparence.

Consolider le dialogue multi-acteurs

- Établir des passerelles entre OSC, secteur privé forestier, autorités coutumières et administrations publiques ;
- Favoriser une approche concertée permettant d'aboutir à un document consensuel et largement soutenu ;
- Appuyer l'intégration effective des contributions dans la version finale de la PFN.

1.3. Portée stratégique de l'initiative

Au-delà d'un simple exercice de relecture technique, l'initiative des OSC vise à :

- Renforcer la crédibilité internationale de la réforme forestière congolaise ;
- Sécuriser juridiquement les investissements responsables dans le secteur forestier ;
- Améliorer l'accès aux financements climat et biodiversité ;
- Et garantir que la Politique Forestière Nationale devienne un véritable levier de croissance verte inclusive et de stabilité socio-environnementale.

1.4. RÉSULTATS ATTENDUS

À l'issue de l'initiative des Organisations de la Société Civile (OSC) visant l'enrichissement du Document de Politique Forestière Nationale (PFN), les résultats suivants sont attendus :

1) Amélioration substantielle du contenu de la PFN

- Les insuffisances identifiées dans la version 2 du document sont corrigées et clarifiées ;
- Les axes stratégiques sont renforcés et mieux articulés ;
- Les incohérences normatives et institutionnelles sont réduites ;
- Les orientations stratégiques sont davantage opérationnelles et territorialement adaptées.

La PFN consolidée devient ainsi un instrument stratégique robuste, cohérent et aligné sur les réalités nationales et provinciales.

2) Intégration effective des contributions provinciales

- Les recommandations issues des consultations menées dans les provinces sont systématisées et prises en compte ;
- Les priorités locales en matière de gouvernance forestière, de conservation, de valorisation économique et de financement sont intégrées ;
- La dimension territoriale de la politique forestière est renforcée.

Ce résultat garantit une meilleure appropriation locale et une mise en œuvre plus efficace de la PFN.

3) Renforcement du cadre normatif et juridique

- Les droits coutumiers, le Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) et la participation communautaire sont explicitement consacrés ;
- Le régime des sanctions est renforcé pour lutter contre l'illégalité forestière ;
- Les mécanismes d'Observation Indépendante sont structurés ;
- Les cadres juridiques relatifs aux marchés carbone et aux Paiements pour Services Environnementaux (PSE) sont clarifiés.

Ce résultat contribue à consolider l'État de droit environnemental et à améliorer la crédibilité du secteur forestier.

4) Amélioration de la gouvernance et de la transparence

- Des mécanismes de redevabilité et de coordination intersectorielle sont mieux définis ;
- La participation des communautés locales et peuples autochtones dans les processus décisionnels est renforcée ;
- Les principes de transparence et d'équité sont consolidés.

La PFN devient ainsi un outil de gouvernance inclusive et responsable.

5) Structuration d'un cadre favorable aux financements durables

- Les mécanismes de financement forestier sont clarifiés et diversifiés ;
- Les opportunités liées aux financements climatiques et aux investissements verts sont mieux encadrées ;
- Les bases d'un Fonds Forestier National rénové et transparent sont consolidées.

Ce résultat vise à renforcer la capacité de la RDC à mobiliser des ressources financières nationales et internationales pour la mise en œuvre de la PFN.

6) Consolidation du dialogue multi-acteurs

- Des passerelles de collaboration sont établies entre OSC, secteur privé, autorités coutumières et administrations publiques ;
- Un consensus élargi est construit autour des orientations stratégiques ;
- La légitimité sociale et politique de la PFN est renforcée.

7) Positionnement stratégique renforcé de la RDC

La Politique Forestière Nationale consolidée permet :

- d'aligner la gouvernance forestière avec les engagements climatiques et de biodiversité ;
- de sécuriser les investissements responsables ;
- de positionner durablement la RDC comme pays-solution dans la lutte contre les changements climatiques et la dégradation des écosystèmes.

2. MÉTHODOLOGIE

L'initiative d'enrichissement du Document de Politique Forestière Nationale (PFN) portée par les Organisations de la Société Civile (OSC) a été conduite selon une démarche structurée, participative et multi-acteurs, visant à garantir la qualité technique, la légitimité sociale et la cohérence stratégique des contributions formulées.

La méthodologie adoptée repose sur une articulation en plusieurs phases complémentaires, combinant analyse documentaire, consultations territoriales, dialogue institutionnel et consolidation technique.

2.1. Lancement et cadrage méthodologique

L'initiative a débuté par un atelier de lancement officiel réunissant les principales parties prenantes du secteur forestier. Cette étape a permis :

- de présenter les objectifs et la portée de l'initiative ;
- de recueillir les premières observations des acteurs ;
- d'ajuster le plan de travail et les outils méthodologiques.

Un cadrage méthodologique détaillé a été élaboré, précisant les axes d'analyse, les responsabilités des experts et le calendrier d'exécution.

2.2. Mise en place d'une équipe technique pluridisciplinaire

Une équipe d'experts seniors issus de la société civile environnementale a été constituée, comprenant :

- un Consultant principal chargé de la coordination technique et de l'assurance qualité ;
- des consultants thématiques responsables des différents axes stratégiques définis dans les Termes de Référence ;
- des experts provinciaux chargés de la collecte des données sur le terrain.

Cette structuration a permis d'assurer une couverture complète des sept axes stratégiques de la PFN.

2.3. Analyse documentaire et revue technique

Une analyse approfondie de la version 2 du Document de Politique Forestière Nationale (novembre 2025) a été réalisée afin :

- d'identifier les acquis et les insuffisances du texte ;
- d'évaluer la cohérence entre diagnostic sectoriel et orientations stratégiques ;
- de vérifier l'alignement avec les réformes juridiques récentes et les engagements internationaux de la RDC.

Cette revue a constitué la base technique des recommandations formulées.

2.4. Consultations provinciales participatives

Des missions de terrain ont été organisées dans onze provinces représentatives des principaux bassins forestiers et zones à forte pression.

Chaque mission comprenait :

- des séances de travail avec les autorités provinciales ;
- des ateliers multi-acteurs réunissant administrations locales, communautés locales, peuples autochtones, organisations de la société civile, secteur privé et autorités coutumières ;
- l'utilisation d'outils standardisés de collecte des contributions.

Les consultations ont permis de documenter :

- les problématiques spécifiques à chaque province ;
- les lacunes perçues dans la version en circulation de la PFN ;
- les propositions d'amélioration concrètes.

2.5. Production de notes thématiques et consolidation technique

Les données issues des consultations provinciales ont été compilées et analysées par les consultants thématiques. Des notes de contribution structurées ont été élaborées pour chacun des axes stratégiques.

Le Consultant principal a assuré :

- la centralisation des contributions ;
- la revue qualité des propositions ;
- l'harmonisation rédactionnelle ;
- la cohérence transversale des axes.

2.6. Dialogue multi-acteurs et concertation élargie

Des séances de concertation ont été organisées avec :

- les représentants du secteur privé forestier industriel et artisanal ;
- les autorités coutumières ;
- les directions techniques compétentes du Ministère en charge de l'Environnement.

Ces échanges ont permis :

- de renforcer la cohérence des propositions ;
- d'identifier des convergences stratégiques ;
- d'aboutir à des contributions consolidées et consensuelles.

2.7. Intégration et validation

Des séances techniques ont été tenues avec la Cellule en charge de l'écriture de la Politique Forestière Nationale afin de faciliter l'intégration des contributions issues du processus consultatif.

Un atelier de restitution et de validation a permis de :

- partager les résultats ;
- recueillir les observations finales ;
- finaliser les recommandations.

2.8. Principes directeurs de la démarche

La méthodologie a été guidée par les principes suivants :

- Participation inclusive des parties prenantes ;
- Transparence et redevabilité dans le processus ;
- Approche territoriale et différenciée ;
- Cohérence intersectorielle ;
- Alignement sur les engagements internationaux ;
- Orientation vers l'opérationnalisation et l'impact.

2.9. Valeur ajoutée de la méthodologie

Cette approche méthodologique a permis :

- de renforcer la légitimité sociale de la PFN ;
- d'assurer une meilleure appropriation provinciale ;
- d'améliorer la robustesse technique du document ;
- de consolider la crédibilité internationale de la réforme forestière congolaise.

3. PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DES PRINCIPAUX RÉSULTATS PAR AXE

Axe 1 : Cadre normatif et juridique

Les contributions ont permis de renforcer substantiellement la cohérence juridique de la PFN à travers :

- La clarification de l'articulation entre droit coutumier et droit positif ;
- L'intégration explicite du Consentement Libre, Informé et Préalable (CLIP) ;
- Le renforcement du régime des sanctions pénales forestières, y compris la prise en compte de la récidive ;
- La structuration du cadre juridique des marchés carbonés et des Paiements pour Services Environnementaux (PSE) ;
- La formalisation de l'Observation Indépendante comme mécanisme de transparence et de contrôle ;
- La proposition d'un tribunal spécialisé en matière environnementale.

Résultat stratégique : Un cadre juridique plus robuste, crédible et aligné sur les standards internationaux.

Axe 2 : Cadre institutionnel et renforcement des capacités

Les consultations ont mis en évidence la nécessité de :

- Renforcer les capacités techniques et logistiques des administrations provinciales ;
- Clarifier les rôles et responsabilités institutionnelles ;
- Accélérer la décentralisation forestière ;
- Intégrer systématiquement le genre et les groupes vulnérables dans les programmes de renforcement des capacités ;
- Améliorer la coordination entre services forestiers, miniers et agricoles.

Résultat stratégique : Une architecture institutionnelle plus fonctionnelle et territorialisée.

Axe 3 : Affectation du domaine forestier et sauvegardes

Les principaux résultats incluent :

- La nécessité d'une programmation géographique préalable à toute levée du moratoire ;
- Le renforcement des sauvegardes sociales et environnementales ;
- La sécurisation des droits fonciers communautaires ;
- La prise en compte spécifique des zones sensibles telles que les tourbières.

Résultat stratégique : Une gestion plus sécurisée et planifiée de l'espace forestier national.

Axe 4 : Valorisation et exploitation durable des ressources forestières

Les contributions ont permis de :

- Promouvoir la transformation locale du bois ;
- Structurer les chaînes de valeur des PFNL ;
- Encourager la certification et les pratiques d'exploitation à faible impact ;
- Améliorer l'accès aux marchés régionaux et internationaux ;
- Renforcer l'encadrement des forêts communautaires.

Résultat stratégique : Un secteur forestier générateur de valeur ajoutée et d'emplois locaux.

Axe 5 : Conservation et valorisation de la biodiversité

Les résultats incluent :

- La transition d'une conservation policière vers une conservation communautaire ;
- Le renforcement de la lutte contre la criminalité faunique ;
- L'extension et la sécurisation du réseau d'aires protégées ;
- L'intégration des mécanismes innovants (bio-crédits, PSE).

Résultat stratégique : Une conservation inclusive, économiquement viable et alignée sur les engagements internationaux.

Axe 6 : Coordination intersectorielle

Les travaux ont permis de :

- Mettre en évidence les conflits entre secteurs (mines, agriculture, forêts) ;
- Recommander la mise en place de mécanismes permanents de coordination ;
- Renforcer l'intégration de la PFN dans les politiques d'aménagement du territoire.

Résultat stratégique : Une gouvernance cohérente et harmonisée des ressources naturelles.

Axe 7 : Partenariats, coopération et financement

Les contributions ont structuré :

- La revitalisation du Fonds Forestier National ;
- Le développement des financements climatiques (REDD+, GCF, carbone) ;
- La diversification des sources de financement ;
- Le partage transparent et équitable des bénéfices ;

- Le renforcement des partenariats public-privé responsables.

Résultat stratégique : Un cadre financier attractif, transparent et durable.

4. ÉLÉMENTS À ENLEVER OU À RÉVISER DANS LA PFN VERSION 2

Selon les recommandations des consultations provinciales :

AXE 1 — CADRE NORMATIF ET JURIDIQUE

PAGE DPFN	ÉLÉMENT À ENLEVER / RÉVISER	JUSTIFICATION PROVINCIALE	ACTION RECOMMANDÉE
p.24	Absence d'intégration explicite du droit coutumier	Maniema : non prise en compte des réalités locales	Insérer reconnaissance juridique claire
p.39–40	Faible implication des autorités coutumières	Lualaba : rôle central ignoré	Supprimer approche centralisée exclusive
p.40	Sanctions peu dissuasives	Mai-Ndombe : inefficacité répressive	Renforcer régime pénal
p.40	Absence cadre clair marchés carbone	Mai-Ndombe : risques sociaux	Reformuler cadre carbone
p.40	Participation CLPA insuffisante	Sud-Ubangui	Intégrer CLIP obligatoire
p.38	Absence sanctions récidive	Mongala	Ajouter sanctions aggravées
p.54	Cadre juridique non inspiré coutumes	Lomami	Harmoniser droit coutumier

AXE 2 — CADRE INSTITUTIONNEL

PAGE DPFN	ÉLÉMENT	JUSTIFICATION	ACTION
p.41	Application juridique centrée État central	Kwilu : inefficacité	Renforcer décentralisation
p.39–40	Foresterie communautaire insuffisamment institutionnalisée	Équateur	Créer structure dédiée
p.40	Faible reconnaissance Observation indépendante	Maniema	Institutionnaliser OI

AXE 3 — AFFECTATION DU DOMAINE FORESTIER

PAGE DPFN	ÉLÉMENT	JUSTIFICATION	ACTION
p.40	Nouvelle catégorisation domaine permanent/non permanent	Mai-Ndombe : confusion	Maintenir classification Code 2002
Non précisé	Levée moratoire sans programmation	Provinces forestières	Supprimer levée implicite

AXE 4 — VALORISATION ÉCONOMIQUE

PAGE DPFN	ÉLÉMENT	JUSTIFICATION	ACTION
p.39	Transformation locale non structurée	Provinces forestières	Ajouter instruments économiques
p.40	PFNL peu valorisés	Tshopo	Renforcer cadre PFNL

AXE 5 — CONSERVATION ET BIODIVERSITÉ

PAGE DPFN	ÉLÉMENT	JUSTIFICATION	ACTION
p.40	Conservation policière dominante	Provinces forestières	Introduire conservation communautaire
p.40	Absence statut tourbières	Zones concernées	Introduire statut juridique spécifique

AXE 6 — COORDINATION INTERSECTORIELLE

PAGE DPFN	ÉLÉMENT	JUSTIFICATION	ACTION
p.39–40	Faible articulation mines-forêts	Lualaba	Introduire mécanisme coordination
p.41	Coordination intersectorielle vague	Plusieurs provinces	Définir cadre institutionnel

AXE 7 — FINANCEMENT

PAGE DPFN	ÉLÉMENT	JUSTIFICATION	ACTION
p.40	PSE non opérationnalisés	Maniema	Ajouter cadre juridique
p.40	Partage bénéfices carbone absent	Mai-Ndombe	Insérer mécanisme clair
p.41	Financement forestier dépendant bailleurs	Provinces	Renforcer Fonds forestier

SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

Ce que les consultations demandent d'enlever : les formulations vagues, les approches centralisées exclusives, les objectifs sans mécanismes, les dispositifs juridiques incomplets, et les références non opérationnelles.

Ce qu'il faut remplacer : par des mécanismes concrets, par la territorialisation, par l'inclusion communautaire et par des instruments financiers réels

Message Clé : Les provinces ne demandent pas une nouvelle politique, mais une **politique applicable.**

5. MATRICE DU CADRE LOGIQUE

Initiative des OSC pour l'enrichissement de la Politique Forestière Nationale (PFN)

1. CADRE LOGIQUE GLOBAL

NIVEAU D'INTERVENTION	DESCRIPTION	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES	SOURCES DE VÉRIFICATION	HYPOTHÈSES / RISQUES
Impact	Gouvernance forestière durable, inclusive et alignée aux engagements climatiques et de biodiversité de la RDC	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction progressive des taux de déforestation - Augmentation des financements climatiques mobilisés - Amélioration des indicateurs de gouvernance forestière 	Rapports nationaux REDD+ CDN Rapports MEDD Évaluations indépendantes	Stabilité institutionnelle Engagement politique maintenu
Objectif Général	Améliorer et consolider la Politique Forestière Nationale afin de garantir sa cohérence juridique, institutionnelle, territoriale et financière	<ul style="list-style-type: none"> - Intégration des contributions OSC dans la version finale de la PFN - Adoption d'une PFN consolidée 	Version finale PFN Compte rendu ateliers validation	Acceptation des propositions par les autorités

2. OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET RÉSULTATS

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1

Renforcer la cohérence juridique et normative de la PFN

Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Activités clés
Cadre juridique harmonisé	Nombre de propositions juridiques intégrées	Version révisée PFN	Analyse juridique approfondie
Sanctions renforcées	Mention explicite du renforcement des sanctions	Dispositions PFN	Formulation d'amendements
CLIP et droits coutumiers intégrés	Référence explicite au CLIP et aux droits coutumiers	Texte consolidé	Concertations juridiques
Cadre carbone clarifié	Dispositions sur marchés carbone et PSE incluses	Version finale PFN	Dialogue technique sectoriel

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2

Territorialiser et opérationnaliser les axes stratégiques

Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Activités clés
Contributions provinciales intégrées	Nombre de recommandations provinciales retenues	Rapports consolidés	Missions provinciales
Appropriation locale renforcée	Taux de participation des provinces	Listes de présence	Ateliers multi-acteurs
Axes contextualisés	Références explicites aux réalités provinciales	Version PFN enrichie	Synthèses territoriales

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3

Renforcer la gouvernance inclusive et la transparence

Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Activités clés
Observation Indépendante structurée	Dispositions relatives à l'OI intégrées	Texte PFN	Concertation OSC
Participation CLPA garantie	Intégration du principe CLIP	Version consolidée	Ateliers communautaires
Mécanismes de redevabilité définis	Inclusion mécanismes de suivi-évaluation	PFN finale	Dialogue institutionnel

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4

Structurer un cadre financier durable et attractif

Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Activités clés
Fonds Forestier National renforcé	Dispositions relatives au FFN rénové	Version PFN	Analyse financière
Mécanismes PSE intégrés	Mention explicite des PSE	Texte final	Propositions techniques
Cadre carbone structuré	Dispositions contre double comptage	PFN consolidée	Dialogue partenaires climat

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5

Améliorer la coordination intersectorielle

Résultats attendus	Indicateurs	Sources de vérification	Activités clés
Mécanisme de coordination proposé	Dispositions spécifiques Axe 6	Version PFN	Concertation intersectorielle
Harmonisation forêts-mines-territoire	Références croisées aux lois sectorielles	Texte consolidé	Réunions techniques croisées

3. INDICATEURS TRANSVERSAUX

Domaine	Indicateurs clés
Inclusion sociale	Intégration du genre et des groupes vulnérables
Transparence	Mention de mécanismes de diffusion publique des informations
Durabilité	Alignement avec CDN, REDD+, Objectif 30x30
Financement	Références aux mécanismes climat internationaux

4. RISQUES ET MESURES D'ATTÉNUATION

Risques	Mesures d'atténuation
Résistance institutionnelle	Dialogue continu et validation progressive
Faible appropriation provinciale	Consultations élargies
Insuffisance de financements	Diversification des sources
Conflits intersectoriels	Mécanismes permanents de coordination

6. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

6.1. Conclusion

L'initiative des Organisations de la Société Civile (OSC) visant l'enrichissement du Document de Politique Forestière Nationale (PFN) s'inscrit dans une dynamique constructive d'appui à la réforme du secteur forestier en République Démocratique du Congo. Elle a permis de renforcer la qualité technique, la cohérence stratégique et la légitimité sociale de la version 2 de la PFN, à travers un processus participatif impliquant administrations publiques, provinces, autorités coutumières, secteur privé et communautés locales.

Les travaux menés ont mis en évidence la nécessité de consolider les sept axes stratégiques définis dans les Termes de Référence, notamment :

- en renforçant le cadre normatif et juridique, avec une meilleure articulation entre droit coutumier et droit positif, l'intégration du CLIP et le durcissement du régime des sanctions ;
- en améliorant les capacités institutionnelles et la décentralisation effective du secteur forestier ;
- en sécurisant l'affectation du domaine forestier à travers une planification territoriale rigoureuse et des sauvegardes sociales et environnementales renforcées ;
- en structurant les chaînes de valeur forestières et en promouvant la transformation locale ;
- en favorisant une conservation inclusive et communautaire, adossée à des mécanismes innovants tels que les PSE et les crédits carbone ;
- en améliorant la coordination intersectorielle ;
- et en mettant en place un cadre financier transparent, diversifié et durable.

Ainsi consolidée, la Politique Forestière Nationale constitue désormais un instrument stratégique plus robuste, capable de répondre aux défis contemporains de gouvernance forestière, de résilience climatique et de développement inclusif.

La démarche adoptée a également permis de renforcer le dialogue multi-acteurs et de consolider la crédibilité nationale et internationale du processus de réforme forestière congolais.

6.2. Perspectives

La consolidation de la PFN ouvre des perspectives majeures pour la gouvernance forestière en RDC.

1. Opérationnalisation des axes stratégiques

La prochaine étape déterminante consistera à traduire les orientations stratégiques en un plan d'action opérationnel assorti :

- d'objectifs mesurables ;
- d'indicateurs de performance ;
- d'un calendrier réaliste ;
- et d'une budgétisation indicative.

La territorialisation effective des axes devra constituer une priorité afin de garantir une mise en œuvre adaptée aux spécificités provinciales.

2. Mobilisation des financements durables

La PFN consolidée crée un cadre favorable à la mobilisation de financements nationaux et internationaux, notamment :

- les mécanismes REDD+ ;
- le Fonds Vert pour le Climat ;
- les marchés carbone ;
- les financements basés sur les services écosystémiques ;
- les partenariats public-privé responsables.

La revitalisation du Fonds Forestier National et la mise en place de mécanismes de partage équitable des bénéfices seront déterminantes pour assurer la durabilité financière du secteur.

3. Renforcement de la gouvernance et de la transparence

L'institutionnalisation de mécanismes d'Observation Indépendante, le renforcement des sanctions contre l'illégalité et l'amélioration des systèmes d'information forestiers contribueront à consolider l'État de droit environnemental.

La participation active des communautés locales et peuples autochtones, à travers le respect du CLIP et l'inclusion dans les processus décisionnels, devra être maintenue comme pilier central de la gouvernance forestière.

4. Positionnement stratégique de la RDC

La PFN offre à la RDC l'opportunité de renforcer son positionnement comme :

- pays-solution face aux changements climatiques ;
- acteur clé de la conservation de la biodiversité mondiale ;
- pôle stratégique d'investissements verts responsables en Afrique centrale.

5. Suivi, évaluation et apprentissage continu

La mise en œuvre de la PFN devra s'accompagner d'un dispositif de suivi-évaluation robuste, permettant d'apprécier les progrès réalisés, d'ajuster les interventions et de garantir la transparence et la redevabilité vis-à-vis des citoyens et des partenaires.

La Politique Forestière Nationale consolidée ne constitue pas une fin en soi, mais le socle d'une transformation structurelle du secteur forestier congolais. Sa réussite dépendra de la volonté politique, de la coordination intersectorielle, de la mobilisation des ressources adéquates et de l'engagement continu de l'ensemble des parties prenantes.

En dotant la RDC d'un cadre stratégique renforcé, inclusif et orienté vers l'action, l'initiative contribue à poser les bases d'une gestion durable des forêts au service du développement national, de la stabilité écologique régionale et des générations futures.

ANNEXE

1. TABLEAU SYNTHÈSE DES CONSULTATIONS THÉMATIQUES

Initiative d'enrichissement de la Politique Forestière Nationale (PFN)

1. Synthèse générale par axe stratégique

AXE STRATÉGIQUE	PROBLÉMATIQUES MAJEURES IDENTIFIÉES	PROVINCES CONCERNÉES	RECOMMANDATIONS CLÉS FORMULÉES	PRIORITÉ STRATÉGIQUE
Axe 1 : Cadre normatif et juridique	Faible articulation droit coutumier / droit positif ; sanctions peu dissuasives ; absence de cadre clair pour marchés carbone ; faible institutionnalisation du CLIP	Maniema, Maï-Ndombe, Lualaba, Mongala, Sud-Ubangui	Intégration des droits coutumiers ; renforcement des sanctions pénales ; cadre juridique des crédits carbone ; tribunal environnemental ; structuration Observation Indépendante	Très élevée
Axe 2 : Cadre institutionnel et capacités	Faibles capacités techniques ; décentralisation incomplète ; conflits intersectoriels ; faible intégration genre	Équateur, Kwilu, Lomami, Lualaba, Maniema	Renforcement capacités provinciales ; mécanisme permanent de coordination ; plan national de formation ; intégration genre et groupes vulnérables	Très élevée
Axe 3 : Affectation du domaine forestier	Insuffisance de planification territoriale ; moratoire non précédé de programmation géographique ; insécurité foncière	Maï-Ndombe, Lomami, Lualaba	Programmation géographique préalable ; sécurisation foncière communautaire ; renforcement sauvegardes sociales	Élevée
Axe 4 : Valorisation et exploitation durable	Faible transformation locale ; faible valorisation PFNL ; industrialisation insuffisante ; accès limité aux marchés	Kwilu, Maï-Ndombe, Équateur, Tshopo, Sud-Ubangui	Promotion transformation locale ; structuration chaînes de valeur ; EFIR ; certification ; accès AGOA/ZLECAF	Très élevée

Axe 5 : Conservation et biodiversité	Conservation policière dominante ; criminalité faunique ; faible financement conservation communautaire	Équateur, Maniema, Tshopo, Kivu	Conservation communautaire ; PSE et bio-crédits ; lutte criminalité faunique ; sécurisation aires protégées	Très élevée
Axe 6 : Coordination intersectorielle	Conflits mines-forêts ; absence mécanisme formel de coordination ; incohérences politiques sectorielles	Lualaba, Haut-Katanga	Instance permanente de coordination ; harmonisation législative ; intégration aménagement territoire	Élevée
Axe 7 : Partenariats et financement	Forte dépendance aux bailleurs ; faibles ressources internes ; partage bénéfices flou	Lomami, Kwilu, Mai-Ndombe, Mongala	Fonds Forestier National rénové ; diversification financements ; mécanisme transparent de partage bénéfices ; PPP responsables	Très élevée

2. Synthèse transversale des enjeux identifiés

THÉMATIQUE TRANSVERSALE	CONSTATS ISSUS DES CONSULTATIONS	ORIENTATIONS STRATÉGIQUES
Droits coutumiers et CLIP	Insuffisamment pris en compte dans la version initiale	Intégration explicite dans cadre normatif
Application des sanctions	Amendes peu dissuasives ; récidive non encadrée	Renforcement régime pénal forestier
Marché carbone	Inquiétudes sur partage bénéfices ; absence cadre clair	Cadre juridique structuré, anti double comptage
Observation Indépendante	Dépendance administrative ; faible autonomie	Institutionnalisation et sécurisation juridique
Financement durable	Accès complexe aux financements climat	Mécanismes PSE, crédits carbone, FFN rénové
Coordination intersectorielle	Conflits fréquents mines/agriculture/forêts	Plateforme formelle de coordination

3. Hiérarchisation stratégique des priorités

PRIORITÉ IMMÉDIATE	PRIORITÉ À MOYEN TERME	PRIORITÉ STRUCTURELLE
Renforcement cadre juridique	Transformation locale du bois	Réforme institutionnelle complète
Structuration marché carbone	Conservation communautaire	Diversification financement forestier
Observation Indépendante	Harmonisation sectorielle	Territorialisation complète de la PFN

4. Lecture stratégique pour bailleurs

Les consultations thématiques démontrent :

- Un besoin urgent de consolidation juridique ;
- Une forte attente provinciale de territorialisation ;
- Un potentiel important de mobilisation de financements climatiques ;
- Une demande claire d'inclusion communautaire ;
- Une opportunité de structuration de chaînes de valeur durables.

TABLEAU CROISÉ : PROVINCE x AXE STRATÉGIQUE

Analyse comparative des priorités issues des consultations

Légende : ✓ = Problématique fortement exprimée, ● = Problématique exprimée et – = Peu ou pas exprimée

PROVINCE	AXE 1 Cadre juridique	AXE 2 Capacités	AXE 3 Affectation & Sauvegardes	AXE 4 Valorisation durable	AXE 5 Biodiversité	AXE 6 Coordination	AXE 7 Financement
Maï-Ndombe	✓ Droits coutumiers, sanctions, carbone	● Capacités locales	✓ Moratoire & sécurisation	✓ Industrialisation & PFNL	✓ Conservation communautaire	● Conflits sectoriels	✓ Partage bénéfices
Équateur	● Application loi	✓ Faibles capacités	● Affectation	✓ Chaînes de valeur	✓ Aires protégées	● Coordination	● PPP

PROVINCE	AXE 1 Cadre juridique	AXE 2 Capacités	AXE 3 Affectation & Sauvegardes	AXE 4 Valorisation durable	AXE 5 Biodiversité	AXE 6 Coordination	AXE 7 Financement
Kwilu	• Application textes	✓ Décentralisation	• Affectation	✓ Transformation locale	• Conservation	• Coordination	✓ Leadership national
Maniema	✓ CLIP, OI, PSE	✓ Genre & capacités	• Sécurisation foncière	• Valorisation PFNL	✓ Biodiversité & PSE	• Coordination	✓ PSE
Lualaba	✓ Chefferies & harmonisation mines	• Capacités	✓ Conflits mines-forêts	• Valorisation artisanale	• Conservation	✓ Conflits sectoriels	• Financement
Lomami	✓ Révision sanctions	✓ Personnel qualifié	• Affectation	• Valorisation	• AP	• Coordination	✓ Accès financements climat
Tshopo	• PFNL cadre normatif	• Capacités locales	• Affectation	✓ Valorisation PFNL	✓ Conservation	• Coordination	• Financement
Sud-Ubangui	✓ CLIP	• Capacités	• Affectation	✓ Accès marchés	• Biodiversité	• Coordination	• Financement
Mongala	✓ Tribunal env., récidive	✓ Capacités provinciales	• Protection forêts primaires	• Encadrement chaînes valeur	• Conservation	• Coordination	✓ Partage financements
Haut-Katanga	• Cadre juridique	✓ Capacités	• Affectation	✓ Compétences chaînes valeur	• Biodiversité	✓ Coordination	• Financement
Tshopo	• Cadre juridique	• Capacités	• Affectation	✓ Accès marchés PFNL	✓ AP	• Coordination	• Financement

LISTE DES CONSULTANTS

Initiative des OSC pour l'enrichissement de la Politique Forestière Nationale

1. Équipe de coordination technique

N°	NOM ET PRÉNOM	FONCTION DANS L'INITIATIVE	AXES / RESPONSABILITÉS COUVERTS	STRUCTURE DE RATTACHEMENT
1	Augustin NGE	Consultant Principal / Coordinateur technique	Coordination générale ; harmonisation des axes ; assurance qualité ; relecture consolidée	GTCRR / CODELT
2	Essylot LUBALA	Consultante thématique	Axe 1 : Cadre normatif et juridique ; considérations générales	OSC
3	Alain NGULUNGU	Consultant thématique	Axe 4 : Valorisation et exploitation durable ; Axe 5 : Conservation et biodiversité	OSC
4	Josué KIZAL	Consultant thématique	Axe 2 : Cadre institutionnel ; Axe 7 : Partenariats, coopération et financement	OSC
5	Augustin MPOYI	Consultant thématique	Axe 3 : Affectation du domaine forestier ; Axe 6 : Coordination intersectorielle ; considérations générales	OSC